

■ **Claude Barras**, à Avry-devant-Pont, exploitation d'une boulangerie. Entreprise individuelle. (FOSC du 27.01.1998, p. 613). Inscription d'office par suite de la fusion des communes d'Avry-devant-Pont, Le Bry et Gumefens, selon Décret et Loi du 17.09.2002, nouvelle dénomination du siège: Pont-en-Ogoz. Adresse: Avry-devant-Pont, Au Village.  
Journal no 4156 du 03.11.2003  
(01249730 / CH-217.0.411.394-9)